

Séance publique du 18 mars 2002

Délibération n° 2002-0506

commission principale : finances et institutions

objet : **Individualisation partielle des autorisations de programme globales maintenance et renouvellement -informatique- et actions économiques - Portail citoyen**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des systèmes d'information et de télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 février 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le budget 2002 et la programmation pluriannuelle des investissements de la direction des systèmes d'information et de télécommunications (DSIT) ont été élaborés en cohérence avec le plan de mandat et le schéma directeur informatique et télécommunication avec une volonté de recherche de performance et d'efficacité de la structure communautaire.

Pour plus de lisibilité et, conformément aux nouvelles procédures de décision, la demande d'investissement a été scindée en dix-huit opérations : dix individualisées et huit globalisées.

Ne sont présentées, dans le tableau ci-après, que les opérations pour lesquelles une demande d'individualisation d'autorisation de programmes est formulée, qu'elle soit totale ou partielle.

Les opérations identifiées sont regroupées autour de cinq axes :

- **gestion de l'espace** : il s'agit de mettre en place les outils au service du développement de l'agglomération dans les domaines de l'aménagement urbain, de la maîtrise foncière, des transports, de l'environnement, du développement économique. Cet axe comprend les opérations : orthophotographie, plan local d'urbanisme, Centon, Vigilance et trois opérations globalisées relatives à l'évolution du système d'Information géographique, l'évolution et le renouvellement d'applications ainsi que la réalisation de nouveaux projets de montants trop faibles pour être individualisés (inférieur à 200 k€) ;

- **modernisation de l'institution** : il s'agit de répondre à l'évolution des modes de travail, aux exigences de qualité en renouvelant les outils et les méthodes de gestion et de management, en développant le travail en commun et les outils de productivité. Cet axe comprend les opérations telles que la gestion des ressources humaines, la gestion physique et financière des projets et deux opérations globalisées relatives à l'évolution et au renouvellement d'applications ainsi qu'à la réalisation de nouveaux projets de montants trop faibles pour être individualisés (inférieur à 200 k€) ;

- **ouverture du système d'information** : dans la continuité des expériences acquises, il s'agit de poursuivre la mise en place d'outils et de procédures favorisant la collaboration avec les communes et les autres administrations partenaires (Extranet Proxi-cités, mise en place de téléprocédures avec l'Etat, etc.). L'adaptation du système d'information et des processus de travail internes aux services de la Communauté urbaine doit aussi pouvoir être conduite dans la perspective d'une amélioration de la disponibilité des informations à destination des usagers et des citoyens (délibérations sur Internet par exemple). Cet axe comprend l'opération globalisée Cyberadministration constituée de projets inférieurs à 120 k€ ;

- **accès à la société numérique** : conformément aux orientations du plan de mandat et aux priorités du programme lyonnais pour la société de l'information, il s'agit, dans ce domaine, d'actions visant à favoriser la maîtrise des technologies de l'information et à créer les conditions d'un dialogue nouveau avec les citoyens. Cet axe comprend, essentiellement, la création d'un portail d'agglomération, la mise en place d'un centre d'appel et le soutien aux initiatives d'espaces publics numériques. Pour cette opération, dénommée Portail Citoyen, seule une individualisation partielle est demandée afin de pouvoir étudier un plan d'action sur lequel le Conseil aura à se prononcer à nouveau dans l'année ;

- **politique d'équipement** : cet axe regroupe l'ensemble des moyens nécessaires au maintien à niveau des infrastructures techniques actuelles (renouvellement des équipements, pérennité et sécurité du service offert) et aux évolutions à prendre en compte pour répondre aux enjeux évoqués jusqu'ici. Le système d'information s'appuie sur des équipements mutualisés (réseau, serveurs, etc.) et la gestion globalisée de cette infrastructure présente des avantages en matière de cohérence des choix et d'économies (volumes d'achats, coûts de fonctionnement induits). Cet axe comprend deux opérations globalisées, une opération pour les équipements et l'infrastructure en moyen de télécommunication et une pour les moyens informatiques.

Figure ci-dessous un tableau de synthèse de ces opérations avec le montant annuel d'individualisation de crédits de paiement demandés.

Opérations	2002 (K€ TTC)	2003 (K€ TTC)	2004 (K€ TTC)	2005 (K€ TTC)	2006 (K€ TTC)	2007 (K€ TTC)	Total (K€ TTC)
Opérations individualisées - budget principal							
individualisation totale							
opération Phyfi	301	286	150				737
opération GRH	152	1 143	686	152			2 133
opération orthophoto	40	360	302	100			802
individualisation partielle							
opération Plu	112						112
opération Centon	241						241
opération portail d'agglomération	110						110
Opérations individualisées - budgets annexes							
individualisation totale							
opération vigilance	171	150	160				481
Opérations globalisées - budget principal							
individualisation partielle							
gestion de l'espace : évolution et renouvellement des applications	49						49
gestion de l'espace : nouveaux projets	109						109
évolution SIG	402	183	76				661
modernisation : évolution et renouvellement des applications	342						342
modernisation : nouveaux projets	617						617
cyberadministration et services	733	23					756
politique d'équipement	2 277	2 081	2 059	2 195			8 612
équipements et infrastructure de télécommunication	165						165
Opérations globalisées - budgets annexes							
individualisation partielle							
gestion de l'espace : nouveaux projets	66						66
évolution SIG (114 k€ au titre de la participation fédérale)	138						138
cyberadministration et services	114						114
politique d'équipement	628	444	407	361			1 840

L'avis du Bureau restreint est sollicité en vue de l'inscription de ce rapport à l'ordre du jour du conseil de Communauté du 18 mars 2002 pour autoriser l'individualisation des autorisations de programme telles que décrites dans le tableau ci-dessus.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable de monsieur le vice-président chargé de l'informatique le 4 février 2002, l'avis favorable du pôle finances et moyens le 4 février 2002 et, à propos du cadrage financier, l'avis favorable de la direction des finances et du contrôle de gestion le 8 février 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2001-0418 en date du 22 décembre 2001 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Accepte le principe de découpage des opérations individualisées et globalisées qui lui est soumis.

2° - Décide des échéanciers de l'individualisation totale ou partielle des crédits tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,